



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 31MARS 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 58

Votants : 74 (dont 16 procurations)

N° 20

OBJET :

**ADHESION AU
DISPOSITIF DU
SERVICE
NATIONAL
UNIVERSEL**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 07 AVRIL 2022

Publiée ou notifiée
le : 07 AVRIL 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (de la délibération n° 1 à la délibération n°17 et à partir de la délibération n° 31), Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (de la délibération n° 1 à la délibération n° 44 et à partir de la délibération n° 46), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (jusqu'à la délibération n° 39), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE – Alain VENUAT à Michel LAURENT - Nathalie CHAMOIX-BOUILLON à Hadrien FAYET – Franck GONZALES à Pierre BONNET – Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN - Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY – Marie CHATELAIS à Annie CORNE – Alexandre GIRAUD à Jean-Dominique BARRAUD – Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE-MORIER – Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE – Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN - Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT - Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL - Linda PELISSIER à Yves-Jean BIGNON - Isabelle RECHARD à Alexis MAYET – Evelyne VOITELLIER à Henri SARRE.

Absents excusés :

Mme et M. Laure GUERRY - Patrick BLETHON

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY.

Monsieur le Président,

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le Décret n° 2020-922 du 29 juillet 2020 portant diverses dispositions relatives au service national universel (SNU),

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 mars 2022,

Considérant que le service national universel est un projet structurant qui vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, à promouvoir la notion d'engagement et à favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes,

Considérant que le service national universel s'articule autour de :

- Deux phases obligatoires, à destination des jeunes de 15 à 17 ans :
 - o Un séjour de cohésion de deux semaines en dehors de leur département d'origine,
 - o Une mission d'intérêt général de 84 heures minimum, près de chez soi, dans l'année suivant la participation au séjour de cohésion, qui se déroule de façon continue ou perlée au sein d'une structure portant un objectif d'intérêt général dans des domaines divers tels que la défense et la mémoire, la sécurité, la citoyenneté, la santé, la solidarité, l'éducation, le sport, la culture, l'environnement et le développement durable notamment,
- Une phase facultative, à destination des jeunes entre 16 et 25 ans :
 - o L'engagement volontaire, à plus long terme (entre 3 mois et un an), en France ou à l'international, lequel peut prendre la forme du service civique, de la réserve civique, les réserves des armées, de la gendarmerie nationale, de la police nationale, les jeunes sapeurs-pompiers, l'engagement associatif, etc.,

Considérant que les missions assumées au quotidien par les collectivités territoriales et notamment les intercommunalités, par leur diversité et leur proximité avec la population, se prêtent particulièrement à l'accueil de volontaires SNU,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'adhérer au dispositif du service national universel, en proposant des missions d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 15 à 17 ans, et
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve cette proposition,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (73 voix pour, 1 voix contre : M. Mayet), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 31 mars 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis,
OU=0002_433998903,
CN=Certinomis - Easy CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : jeudi 7 avril 2022 11:07:05

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 20 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022
- ADHESION AU DISPOSITIF DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

.....
Date de décision: 31/03/2022

Date de réception de l'accusé 07/04/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 31MARS2022_20

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220331-31MARS2022_20-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .4

Fonction publique

Autres categories de personnels

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 20- Delib Adhésion SNU_signé.pdf (99_DE-003-200071363-20220331-31MARS2022_20-DE-1-1_1.pdf)